



Paris, le 3 janvier 2014

Communiqué de presse

Remise en cause de l'IVG en Espagne : le CNAFAL solidaire des femmes espagnoles

En 2010, sous le gouvernement socialiste espagnol, une loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sans condition de motif jusqu'à la quatorzième semaine de grossesse, continuait de faire de ce pays l'un des plus progressiste d'Europe en matière de droit des femmes.

Le 20/12/2013 le ministre de la justice Alberto Ruiz Gallardon remettait tout en cause en proposant un avant-projet de loi de « protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte ».

Ce texte, qui devrait prochainement être voté au parlement, n'autoriserait l'IVG qu'en cas de viol ou de grave danger pour la vie ou la santé physique ou psychologique, de manière durable et définitive, de la mère. Cela revient à dire que 95% des IVG seraient interdites, ceci, malgré la baisse constatée d'IVG dans ce pays.

De plus Monsieur Gallardon veut porter sa croisade anti-avortement au niveau européen.

Cette volonté de remettre en cause des droits fondamentaux nous fait craindre pour l'avenir de la démocratie et la liberté des femmes.

Ce mouvement européen égrène dans tous les pays. Nous avons pu le constater en France lors des mouvements anti-mariage pour tous. Nous ne doutons pas que ce projet va renforcer ces derniers dans leur acharnement à défendre la famille patriarcale, famille dans laquelle le droit des femmes passe toujours derrière la volonté de l'homme.

Le CNAFAL ne peut accepter que le droit des femmes à décider librement de leur grossesse soit ainsi bafoué.

Le CNAFAL considère que ce droit, acquis de haute lutte par les femmes comme une reconnaissance de leur liberté de disposer de leur corps, est un droit fondamental.

Le CNAFAL réaffirme sa solidarité avec nos voisines espagnoles. Il invite tous les militants à manifester leur désaccord face à ce projet et à soutenir tous les mouvements qui se mobilisent pour lutter contre cette remise en cause.

Marie-Odile Pellé Printanier
Vice-Présidente
06 85 88 60 78

Jean-François Chalot
Secrétaire Général
07 89 05 54 64



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net